



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6131

du 30/03/2017

**Objet : «Périodes complémentaires à attribuer pour l'année scolaire 2017-2018 : appel à projets »**

#### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles  
 Libre subventionné  
      libre confessionnel  
      libre non confessionnel  
 Officiel subventionné  
 **Niveau** : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative  
 Circulaire informative

#### Période de validité

- 2017 - 2018

#### Nombre total de pages

Pages :

#### Documents à renvoyer

- OUI  
 **date limite d'envoi : 15/05/2017**

#### Mots-clé :

Appel à projets

#### Destinataires de la circulaire

##### A l'attention de :

- Mesdames et Messieurs les Gouverneurs
- Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Membres des services de l'Inspection,
- Aux Organes de représentation et de Coordination,

##### Pour information :

- Aux Directeurs des Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux Membres du Service général de l'Inspection ;
- Aux vérificateurs.

#### Signataire

Lise-Anne HANSE, Directrice générale

#### Personnes de contact

Au Cabinet du Ministre en charge de l'enseignement

Nom et prénom	Téléphone	Email
LEBLANC Paul-André	02/801.78.91	<a href="mailto:paul-andre.leblanc@gov.cfwb.be">paul-andre.leblanc@gov.cfwb.be</a>

**Périodes complémentaires à attribuer pour l'année scolaire 2017 -2018  
Appel à projets, tous niveaux d'enseignement ordinaire et spécialisé.**

**Remarque préalable :** Cette circulaire est complémentaire à celle qui traite de l'aide à l'intégration et des dérogations au capital-périodes attribuées à l'enseignement spécialisé.

**Madame la Préfète, Madame la Directrice,  
Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur,**

Suite aux mesures prises en 2015 en matière d'intégration pour les élèves de l'enseignement spécialisé, le Gouvernement a maintenant la possibilité, après avis du Conseil général de concertation pour l'enseignement spécialisé, d'octroyer un capital-périodes complémentaire :

- aux écoles d'enseignement fondamental et secondaire spécialisé organisant une pédagogie adaptée ;
- aux écoles d'enseignement spécialisé pratiquant l'intégration ;
- et aux écoles d'enseignement ordinaire ou spécialisé organisant un projet particulier visant à un meilleur accompagnement de l'élève à besoins spécifiques via la mise en place d'aménagements raisonnables leur permettant d'accéder aux apprentissages scolaires.

**pour l'année 2017-2018, cette mesure permettra au Gouvernement, après avis du Conseil général d'octroyer 864 périodes.**

**Comment obtenir ces périodes ?**

En introduisant une demande au Conseil général de concertation pour l'enseignement spécialisé à l'attention de Monsieur Patrick MALCOTTE par mail à l'adresse [patrick.malcotte@cfwb.be](mailto:patrick.malcotte@cfwb.be) et via l'adresse mail administrative de l'école.

Pour être présentées au Conseil général du 14 juin 2017, les demandes doivent parvenir à l'Administration **pour le 15 mai 2017 au plus tard**.

Pour toutes informations complémentaires relatives à cet appel à projets, vous pouvez prendre contact avec Monsieur Paul-André Leblanc. (02/801.78.91 - [paul-andre.leblanc@gov.cfwb.be](mailto:paul-andre.leblanc@gov.cfwb.be)).

**Lise-Anne HANSE  
Directrice générale,**

***ANNEXE A LA CIRCULAIRE***

Annexe :

**Formulaire de demande d'aide complémentaire selon les mesures prises en 2015.**

Ce formulaire doit parvenir à l'Administration pour **le 15 mai 2017**, au plus tard, uniquement sur la boîte mail : [patrick.malcotte@cfwb.be](mailto:patrick.malcotte@cfwb.be) et uniquement via l'adresse mail administrative de l'école.

**Coordonnées de l'établissement concerné**

Niveau : Fondamental ou secondaire<sup>1</sup> ; ordinaire ou spécialisé<sup>1</sup>

Réseau : WBE, OS, LSC, LSNC<sup>1</sup>.

Dénomination :

N° Fase (bâtiment principal) :

N° Fase (implantation) :

Adresse :

CP :

Localité :

**Quelle est la nouvelle mesure concernée par cette aide ?**

Aide aux pédagogies adaptées,

Aide à l'intégration,

Mise en place d'aménagements raisonnables<sup>1</sup>.

**Description du projet**

**NB** : Ce cadre peut être agrandi de sorte à rédiger une description suffisante du projet permettant de juger du niveau d'importance de l'aide à apporter.  
Les choix seront effectués sur base de cette description.

**Ce formulaire doit impérativement être signé par le Chef d'établissement pour l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles ou par le ou la représentant(e) du Pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné. L'original signé reste dans l'école à disposition du Service de Vérification.**

**Nom du signataire :**

**Qualité du signataire :**

**Date :**

**Signature :**

<sup>1</sup> Biffer les mentions inutiles